La qualification fédérale de tuteur de stage initiateur (T.S.I.)

Délivrance de la carte de Tuteur de stage d'initiateur

Décision de la CTN (PV du 21 mai 2011)

Les anciens titulaires de la qualification de Tuteur de stage initiateur peuvent obtenir la carte fédérale correspondante en adressant une demande au siège fédéral accompagnée d'une copie de leur attestation et d'un chèque de 12 €, sous réserve d'être titulaire du RIFA (décision du CDN applicable à toutes les commissions).

Ces anciens tuteurs conservent bien sûr leurs prérogatives même s'ils ne demandent pas leur carte fédérale